



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

11^{ème} séance de l'année
Mercredi 16 décembre 2020

Convocation adressée aux élus
Le 10 décembre 2020

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Jean-Charles SAGET
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à M LACROSSE)
Danita LEBRERE
(Procuration à T. GALVANI)
Alex AUCAGOS
(Procuration à J-M SOUKAÏ)
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Evelyne DEMOCRITE
(Procuration à M. KEITA)
Claude BARFLEUR

AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE

RF
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP
☎ 0590 93 85 85 - 📠 0590 48 17 48 - 📧 direction
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepoi

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 24/12/2020
971-219711207-AU_047_2020-AU

**AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE
VILLE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention signée le 27 septembre 2018 entre la Ville et les partenaires financiers du programme d' « Action cœur de ville » ;

Vu le projet d'avenant du programme d'« Action cœur de ville – Opération de revitalisation du territoire ACV-ORT » ci-annexé ;

Considérant qu'un Avenant doit être validé pour lancer la phase de déploiement du programme ACV-ORT ;

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

à l'unanimité

Article 1 : Le projet d'avenant du programme d'« **Action cœur de ville – Opération de revitalisation du territoire ACV-ORT** » est approuvé.

Article 2 : Le maire est mandaté pour signer tous les actes correspondants à la mise en œuvre du programme d'« Action cœur de ville – Opération de revitalisation du territoire ACV-ORT ».

Article 3 : Le maire ainsi que les services administratifs et techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la transmission de la présente délibération au contrôle de la légalité et ainsi que de son exécution.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :



Pointe-à-Pitre, le 16 décembre 2020

Maire,
H. DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 24/12/2020
971-219711207-AU_047_2020-AU